



INFO MUNICIPAL - SPÉCIAL

Volume 18, numéro 12

NOVEMBRE 2015

RÔLE TRIENNAL 1^{ère} ANNÉE

AVIS AU PUBLIC

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Narcisse pour les années 2016, 2017 et 2018.

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné,

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Narcisse pour les années 2016, 2017 et 2018 a été déposé au bureau du soussigné au 353 rue Notre-Dame, Saint-Narcisse, le 29 octobre 2015;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'Hôtel de Ville, lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2016;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 97-08-108, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 97-08-108 sont disponibles au bureau de la MRC des Chenaux à l'adresse mentionnée plus bas ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de la municipalité;

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC des Chenaux, 630 rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes GOX 3KO, à l'attention Pierre St-Onge, secrétaire-trésorier:

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Stéphane Bourassa
Directeur général

29 octobre 2015